
**Essais de réaction au feu — Allumabilité
des produits de bâtiment soumis
à l'incidence directe de la flamme —**

Partie 2:
**Essai à l'aide d'une source à flamme
unique**

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

*Reaction to fire tests — Ignitability of building products subjected to direct
impingement of flame —*

Part 2: Single-flame source test

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16ff3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11925-2:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16ff3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16ff3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002>

© ISO 2002

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 11925 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 11925-2 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 92, *Sécurité au feu*, sous-comité SC 1, *Amorçage et développement du feu*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Tout au long du texte du présent document, lire «... la présente Norme européenne ...» avec le sens de «... la présente Norme internationale ...».

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16fb3-a7b1-437f-adc7-891b20162001/iso-11925-2-2002>

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 11925-2:1997), dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 11925 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Essais de réaction au feu — Allumabilité des produits de bâtiment soumis à l'incidence directe de la flamme*:

- *Partie 1: Lignes directrices sur l'allumabilité*
- *Partie 2: Essai à l'aide d'une source à flamme unique*
- *Partie 3: Essai multi-sources*

L'annexe A constitue un élément normatif de la présente partie de l'ISO 11925. L'annexe B est donnée uniquement à titre d'information.

Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Appareillage d'essai	2
4.1 Local d'essai	2
4.2 Chambre de combustion	2
4.3 Source d'allumage	2
4.4 Combustible	2
4.5 Porte-éprouvette	2
4.6 Support	3
4.7 Dispositif de chronométrage	3
4.8 Gabarit	3
4.9 Dispositifs de surveillance de la flamme	3
4.10 Anémomètre	3
4.11 Papier filtre et plateau	3
5 Éprouvette	4
5.1 Préparation	4
5.2 Dimensions	4
5.3 Produits qui ne sont pas globalement plats	4
5.4 Nombre	4
5.5 Substrats	4
6 Conditionnement	4
7 Mode opératoire d'essai	5
7.1 Généralités	5
7.2 Opérations préliminaires	5
7.3 Procédures d'essai	5
7.4 Durée de l'essai	6
8 Expression des résultats	6
9 Rapport d'essai	6
Annexe A (normative) Mode opératoire pour les produits qui fondent et se rétractent	17
A.1 Général	17
A.2 Appareillage d'essai	17
A.3 Éprouvette	17
A.4 Mode opératoire d'essai	17
A.5 Expression des résultats	18
Annexe B (informative) Fidélité de la méthode d'essai	21

Avant-propos

Le texte de la norme EN ISO 11925-2:2002 a été préparé par le CEN/TC 127 "Sécurité incendie dans le bâtiment", dont le secrétariat est tenu par la BSI, en collaboration avec l'ISO/TC 92 "Sécurité au feu".

Le présent document doit être mis en application au niveau national, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **Août 2002** et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **Décembre 2003**.

L'annexe A est normative. L'annexe B est informative.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre le présent document en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11925-2:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16fb3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16fb3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002>

Introduction

Avertissement de sécurité

L'attention de toutes les personnes chargées de gérer et d'effectuer le présent essai est attirée sur le fait que les essais au feu peuvent être dangereux et que des fumées et gaz toxiques et/ou nocifs peuvent se dégager pendant l'essai. Des dangers liés au fonctionnement peuvent également se produire au cours des essais sur les éprouvettes et de la mise au rebut des résidus de l'essai.

Il convient d'évaluer tous les dangers et risques potentiels pour la santé, et d'identifier et de prendre les mesures de sécurité appropriées. Il est recommandé de rédiger des instructions de sécurité. Il convient que le personnel concerné reçoive une formation appropriée et que le personnel de laboratoire veille à toujours respecter les consignes de sécurité.

Il convient de prévoir le moyen d'éteindre l'éprouvette, compte tenu du fait que certaines éprouvettes peuvent produire de grosses flammes pendant l'essai, par des pulvérisations d'eau ou d'azote comprimé dirigées vers la zone de combustion, ou par d'autres moyens, comme par exemple des extincteurs etc.

Dans certains cas il peut être difficile d'éteindre complètement un feu couvant, et il peut être nécessaire d'immerger l'éprouvette dans l'eau.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11925-2:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16fb3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16fb3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002>

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie une méthode d'essai permettant de déterminer l'allumabilité des produits de construction par incidence directe d'une petite flamme sous éclairage énergétique zéro, en utilisant des éprouvettes soumises à l'essai en position verticale.

La présente méthode permet d'évaluer tous les produits correspondants ; les produits qui fondent et se rétractent au contact de la flamme sans s'enflammer sont concernés par le mode opératoire supplémentaire décrit en annexe A.

L'annexe B fournit des informations sur la fidélité de la méthode d'essai.

2 Références normatives

Cette Norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette Norme européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y compris les amendements).

EN 13238, *Essai de réaction au feu des produits de construction - Mode opératoire de conditionnement et règles générales de sélection des substrats.*

EN ISO 13943, *Sécurité au feu - Vocabulaire (ISO 13943:1999).*

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3 Termes et définitions

ISO 11925-2:2002

Pour les besoins de la présente Norme européenne, les définitions données dans le projet de norme européenne EN ISO 13943, ainsi que les suivantes s'appliquent.

3.1

produit

matériau, élément ou composant sur lequel des informations sont requises

3.2

produit globalement plat

produit ayant l'une des caractéristiques suivantes :

- a) une surface exposée plate ;
- b) une surface exposée plate avec une surface irrégulière dont les irrégularités sont uniformément réparties sur la surface exposée à condition que :
 - i) au moins 50 % de la surface d'un carré représentatif de 250 mm × 250 mm soient situés à moins de 6 mm de profondeur d'un plan s'étendant sur les points les plus hauts de la surface exposée ; ou
 - ii) pour les surfaces contenant des fissures, des fentes ou des trous n'excédant pas 6,5 mm de largeur et 10 mm de profondeur, la somme des surfaces de ces fissures, fentes ou trous ne représente pas plus de 30 % d'un carré représentatif de 250 mm × 250 mm de la surface exposée.

3.3

débris enflammés

matière se séparant de l'éprouvette au cours de l'essai au feu et continuant à brûler. Pour les besoins de la présente norme, l'inflammation du papier filtre situé au-dessous de l'éprouvette indique des débris enflammés

3.4

flamme persistante

persistance d'une flamme pendant plus de 3 s

**3.5
inflammation**

présence d'une flamme persistante

4 Appareillage d'essai

4.1 Local d'essai

Local fournissant un environnement à (23 ± 5) °C avec une humidité relative de (50 ± 20) %.

NOTE On a constaté qu'un local partiellement obscurci permet de mieux percevoir les petites flammes en surface.

4.2 Chambre de combustion

Enceinte (voir Figure 1) constituée de plaques en acier inoxydable, comportant des portes vitrées résistant à la chaleur pour permettre l'accès et l'observation au moins de face et par un des côtés. La ventilation de l'enceinte doit être libre à travers la boîte de section carrée, en acier inoxydable d'une hauteur de 50 mm et de 1,5 mm d'épaisseur et possédant une ouverture de 25 mm x 25 mm (voir Figure 1) située en bas de la chambre. Pour disposer d'une ventilation naturelle la chambre doit être droite sur des supports de 40 mm de hauteur qui crée un espace sur les faces latérales de la chambre de combustion. L'espace entre les supports sur l'avant de la chambre doit être bouché. La vitesse de l'air mesurée dans la cheminée de la chambre de combustion représentée à la Figure 1 doit être de $(0,7 \pm 0,1)$ m/s, mesurée avec uniquement le brûleur pilote allumé et avec la hotte de ventilation en marche.

La chambre de combustion doit être située sous une hotte correctement ventilée.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4.3 Source d'allumage

Le brûleur est construit comme représenté à la Figure 2 et est conçu pour pouvoir être utilisé verticalement ou incliné à 45° par rapport à l'axe vertical. Il doit être monté sur une plaque horizontale de manière à se déplacer doucement d'avant en arrière dans un plan horizontal le long de l'axe médian de la chambre de combustion.

Le brûleur doit être muni d'une valve de réglage de précision pour assurer un contrôle précis de la hauteur de flamme.

4.4 Combustible

Le combustible doit être du propane commercial d'une pureté minimale de 95 %. La pression du gaz doit se situer entre 10 kPa et 50 kPa afin d'obtenir la stabilité de la flamme, le brûleur étant incliné à 45°.

4.5 Porte-éprouvette

Le porte-éprouvette se compose d'un double châssis en U en acier inoxydable, de 15 mm de largeur et de (5 ± 1) mm d'épaisseur, les autres dimensions étant celles représentées à la Figure 3 : le châssis est suspendu verticalement au support (voir 4.6 et Figure 4) de manière à exposer directement à la flamme la face inférieure de l'éprouvette le long de son axe médian et de ses bords (voir Figures 5 à 7).

Les deux parties du porte-éprouvette sont réunies par des vis ou des brides pour empêcher le gauchissement de l'éprouvette.

Il est important que la technique de fixation utilisée permette de maintenir l'éprouvette pendant toute la durée de l'essai.

NOTE Des petites pointes d'environ 1 mm de longueur peuvent être incorporées sur la surface du châssis auquel l'éprouvette est fixée.

4.6 Support

Support vertical sur lequel est fixé le porte-éprouvette de manière à être suspendu verticalement et à exposer le bord ouvert contenant l'éprouvette à la flamme du brûleur (voir Figure 4).

La distance entre la face inférieure de l'éprouvette et le sommet de la plaque horizontale au-dessus de la grille métallique doit être de (125 ± 10) mm pour les points d'allumage sur les bords et de (85 ± 10) mm pour les points d'allumage en surface.

4.7 Dispositif de chronométrage

Le dispositif de chronométrage doit être capable d'enregistrer le temps écoulé à la seconde près et sa précision doit être au moins égale à 1 s sur 1 h.

4.8 Gabarit

Deux plaques métalliques : l'une de $(250 \begin{smallmatrix} +0 \\ -1 \end{smallmatrix})$ mm de longueur sur $(90 \begin{smallmatrix} +0 \\ -1 \end{smallmatrix})$ mm de largeur et l'autre de $(250 \begin{smallmatrix} +0 \\ -1 \end{smallmatrix})$ mm de longueur sur $(180 \begin{smallmatrix} +0 \\ -1 \end{smallmatrix})$ mm de largeur, la plus grande des deux étant utilisée en cas d'application du mode opératoire de l'annexe A.

(standards.iteh.ai)

4.9 Dispositifs de surveillance de la flamme

ISO 11925-2:2002

4.9.1 Dispositif de mesure de la hauteur de flamme

<https://standards.iteh.ai/standards/sist/5ee16fb3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002>

Dispositif approprié qui, placé en un point fixe du brûleur, indique une hauteur de flamme de 20 mm (voir Figure 8). La tolérance sur la pièce d'écartement des flammes doit être de $\pm 0,1$ mm.

4.9.2 Cale du brûleur pour le point d'allumage sur le bord

Cale amovible de 16 mm de longueur qui peut être montée sur l'orifice du brûleur afin de contrôler la distance le séparant du point préétabli de contact de la flamme sur l'éprouvette (voir Figure 9).

4.9.3 Cale du brûleur pour l'incidence de flamme en surface

Cale conique amovible qui peut être montée sur l'orifice du brûleur pour contrôler la distance fixe de 5 mm entre le bord du brûleur et la surface de l'éprouvette (voir Figure 9).

4.10 Anémomètre

Un anémomètre approprié, ayant une précision de $\pm 0,1$ m/s, doit être prévu pour mesurer la vitesse de circulation de l'air dans l'orifice supérieur de sortie de la chambre de combustion (voir 4.2 et Figure 1).

4.11 Papier filtre et plateau

Il doit être constitué de papier filtre neuf non teinté ayant une masse surfacique de 60 g/m^2 et une teneur en cendres de moins de 0,1 %.

Le plateau, de dimensions 100 mm x 50 mm et d'une profondeur de 10 mm, doit être réalisé en feuille d'aluminium. Il est placé sous le porte-éprouvette et il est remplacé entre chaque essai.

5 Epreuve

5.1 Préparation

L'éprouvette est prélevée dans un échantillon représentatif du produit à soumettre à l'essai en utilisant les gabarits spécifiés en 4.8.

5.2 Dimensions

Les éprouvettes doivent mesurer (250^{+0}_{-1}) mm de longueur par (90^{+0}_{-1}) mm de largeur.

Les éprouvettes dont l'épaisseur normale est inférieure ou égale à 60 mm doivent être soumises à l'essai sur toute leur épaisseur. Quand l'épaisseur normale des éprouvettes est supérieure à 60 mm, ramener cette épaisseur à 60 mm, en sectionnant la surface non exposée. S'il est nécessaire de réduire ainsi les dimensions de l'éprouvette, la surface coupée n doit pas être exposée à la flamme.

Pour les produits qui sont normalement fabriqués dans des dimensions inférieures à celles de l'éprouvette normalisée, une éprouvette de dimension appropriée doit être spécifiquement fabriquée pour l'essai.

5.3 Produits qui ne sont pas globalement plats

Lorsque le produit n'est pas globalement plat, les éprouvettes peuvent être soumises à l'essai dans la forme correspondant à leur utilisation finale (par exemple, isolation des canalisations). Le produit doit être fourni dans son intégralité ou sous forme d'éprouvettes d'une longueur de 250 mm.

5.4 Nombre

5.4.1 Pour chaque condition d'exposition, au moins six éprouvettes représentatives du produit doivent être soumises à l'essai. Trois éprouvettes doivent être découpées dans la longueur et trois autres dans la largeur.

5.4.2 Si un produit soumis à l'essai est asymétrique dans son épaisseur et qu'en pratique chacune des faces peut être exposée à la source d'allumage, une série d'essais est à effectuer sur chacune des faces.

5.4.3 Lorsque la surface d'un matériau présente des zones incontestablement différentes mais que chacune de ces zones peut être conforme aux caractéristiques de surface décrites en 3.2, plusieurs séries d'essais doivent être effectuées afin d'évaluer le produit.

5.4.4 En cas d'installation d'un produit ayant des bords recouverts mais pouvant également être utilisé sans protection des bords, les essais doivent être effectués sur des éprouvettes recouvertes et non recouvertes.

5.5 Substrats

Lorsque, dans des conditions d'application finale, des produits sont fixés à des substrats, les éprouvettes doivent représenter ces conditions d'application finale. Les substrats seront sélectionnés suivant la norme EN 13238.

NOTE Lors de la préparation des éprouvettes, veiller à exposer le bord inférieur des matériaux appliqués sur les substrats car, dans la pratique, le substrat peut s'étendre au-delà de la partie inférieure du matériau à soumettre à l'essai et ne pas être lui-même soumis à exposition des bords. Il convient que la configuration de l'éprouvette reflète les aspects pratiques tels que le type de substrat, la fixation au substrat, etc.

6 Conditionnement

Les éprouvettes et le papier filtre doivent être conditionnés comme décrit dans la norme EN 13238.

7 Mode opératoire d'essai

7.1 Généralités

Deux durées d'applications de la flamme sont disponibles, 15 s ou 30 s, en fonction des prescriptions du demandeur. L'essai commence au moment de l'application de la flamme.

7.2 Opérations préliminaires

7.2.1 Contrôler la vitesse requise du flux d'air dans la cheminée de la chambre de combustion (voir 4.2).

7.2.2 Retirer les six éprouvettes de l'environnement de conditionnement et les soumettre à l'essai au cours des 30 min suivantes. Si nécessaire, l'éprouvette peut être transférée, depuis la chambre de conditionnement jusqu'à l'appareillage d'essai, dans un conteneur hermétique.

7.2.3 Fixer l'éprouvette dans le porte-éprouvette de manière à ce que les cadres du porte-éprouvette recouvrent une extrémité et les deux côtés et de telle sorte que l'extrémité exposée soit à 30 mm de l'extrémité du châssis (voir Figure 3).

NOTE L'opérateur peut juger utile de marquer le porte-éprouvette de manière à ce que le bord inférieur de l'éprouvette soit toujours situé à cette distance.

7.2.4 Contrôler les distances entre le brûleur et l'éprouvette à l'aide de la cale spécifiée en 4.9.2 ou 4.9.3, le brûleur étant incliné à 45° (voir, selon le cas, les Figures 4 à 7).

7.2.5 Positionner deux morceaux de papier filtre sur la feuille en aluminium sous l'éprouvette, au maximum 3 min avant le début de l'essai.

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.itech.ai)

7.3 Procédures d'essai

ISO 11925-2:2002

<https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/5ee16ff3-a7b1-437f-adc7-390d163b51c0/iso-11925-2-2002>

7.3.1 Allumer le brûleur en position verticale et laisser la flamme se stabiliser. Régler la valve de manière à obtenir une hauteur de flamme de $(20 \pm 0,1)$ mm en utilisant le dispositif spécifié en 4.9.1. Cette opération est effectuée hors position de fonctionnement préétablie pour empêcher une incidence accidentelle de la flamme sur l'éprouvette. La hauteur de flamme doit être contrôlée avant chaque application de la flamme.

NOTE Il a été jugé utile de mesurer la hauteur de flamme sur un fond noir.

7.3.2 Incliner le brûleur à 45° par rapport à son axe vertical et l'avancer horizontalement jusqu'à ce que la flamme atteigne le point préétabli de contact avec l'éprouvette.

Mettre en route le dispositif de chronométrage au moment où la flamme touche l'éprouvette. Appliquer la flamme pendant 15 s ou 30 s, selon les prescriptions du demandeur, puis retirer doucement et progressivement le brûleur.

7.3.3 Conditions d'exposition

Les essais peuvent être conduits soit en exposition de la surface ou des bords ou bien des deux.

NOTE Des éléments sur les conditions d'exposition peuvent être donnés dans les normes produit correspondantes.

7.3.3.1 Exposition de la surface

Pour tous les produits globalement plats (voir 3.2), la flamme doit être appliquée sur l'axe médian de l'éprouvette, à 40 mm au-dessus du bord inférieur (voir Figure 9). Soumettre à l'essai chaque surface différente qui sont susceptible d'être exposée dans la pratique (voir 5.4.2).

7.3.3.2 Exposition des bords

7.3.3.2.1 Dans le cas de produits monocouche ou multicouches globalement plats d'une épaisseur totale inférieure ou égale à 3 mm, la flamme doit être appliquée au milieu du bord inférieur de l'éprouvette (voir Figure 5).

7.3.3.2.2 Dans le cas de produits monocouche ou multicouches globalement plats d'une épaisseur totale supérieure à 3 mm, la flamme doit être appliquée au centre de la largeur du bord inférieur de l'éprouvette, à 1,5 mm derrière la surface (voir Figure 6).

7.3.3.2.3 Pour tous les produits multicouches d'une épaisseur supérieure à 10 mm, une autre série d'essais doit être effectuée, avec l'éprouvette tournée à 90° autour de son axe vertical et la flamme incidente au niveau du bord inférieur de l'axe médian de chacune des différentes couches (voir Figure 7).

7.3.4 Dans le cas de produits qui ne sont pas globalement plats et qui doivent être soumis aux essais sous leur forme définitive, la flamme doit être appliquée comme décrit en 7.3.3.1 et 7.3.3.2 Le rapport d'essai doit inclure la description complète de la méthode de retenue ainsi que la description de l'essai.

NOTE Une modification de l'appareillage et/ou du mode opératoire peut s'avérer nécessaire, mais la plupart des produits qui ne sont pas plats ne nécessitent généralement qu'une modification du châssis de support de l'éprouvette. Toutefois, dans certains cas, le montage du brûleur peut être également inadapté et il peut être nécessaire de tenir et d'appliquer manuellement la source d'allumage.

Le produit peut être autoporteur ou peut être maintenu dans sa position d'utilisation finale par un châssis de soutènement, lequel peut être simplement un dispositif de fixation de laboratoire ou bien une structure plus complexe, construite spécialement.

7.3.5 Si le produit fond ou se rétracte de la flamme sans s'enflammer pendant la durée d'application de la flamme sur la première éprouvette, le produit doit être soumis à l'essai conformément à l'annexe A, si c'est requis.

7.4 Durée de l'essai

7.4.1 Si la durée d'application de la flamme est de 15 s, la durée totale de l'essai est de 20 s après l'application de la flamme.

7.4.2 Si la durée d'application de la flamme est de 30 s, la durée totale de l'essai est de 60 s après l'application de la flamme.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee16ff3-a7b1-437f-adc7-590d163b31eb/iso-11925-2-2002>

8 Expression des résultats

8.1 Relever la position d'application de la flamme.

8.2 Pour chacune des éprouvettes, relever :

- a) s'il y a inflammation ;
- b) si l'extrémité de la flamme dépasse de 150 mm le point d'application de la flamme, et à quel moment ;
- c) si le papier filtre s'enflamme ;
- d) des observations relatives au comportement physique de l'éprouvette.

9 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit inclure au moins les informations suivantes. Une distinction nette doit être faite entre les données fournies par le demandeur et les données déterminées par l'essai.

- a) une référence indiquant que l'essai a été réalisé conformément à l'EN ISO 11925-2 ;
- b) les écarts éventuels par rapport à la méthode d'essai ;
- c) le nom et l'adresse du laboratoire d'essai ;
- d) la date et le numéro d'identification du rapport ;